

**Selon les dires du maire BIANCHIN, on ne peut pas interdire
la traversée des poids lourds dans la ville.
Ce sujet avait fait l'objet de plusieurs articles dans Le Hérisson.**



Démarches administratives | Marchés publics | Réservation de salles | Vous avez la parole | Plan de la ville | Associations | Rues et Faubourgs

Recherche

Faulquemont | Réalisations - grands chantiers /

DESENGORGER LE CENRE VILLE

La mairie

Faulquemont

Manifestations

Vie associative

Enfance et jeunesse

Santé/Social

Economie

Tourisme

Liens

Nous contacter

Accès sécurisé



La ville de Faulquemont a toujours été un noeud routier important de par sa situation géographique, ses activités économique et industrielle.

Ces dernières décennies l'augmentation du parc de véhicules particuliers, mais aussi le développement de l'activité industrielle en Moselle-Est et la proximité de l'Allemagne ont créé un accroissement considérable du flux de véhicules, **surtout de poids lourds.**

Le projet est né de la volonté de **désengorger Faulquemont** et d'établir une liaison rapide entre l'A31 et Sarreguemines.

Le tracé comprend la réalisation de 2 nouvelles sections :

- Une section à 2 voies entre la RD 910 (à peu près au niveau de la voie communale desservant Créhange) et la RD 20 sud donc jusqu'au niveau du carrefour actuel desservant Morhange/Adelange/Vahl-lès-Faulquemont.
- Une section à 2 X 2 voies ensuite, contournant Faulquemont et le golf et reliant ainsi la déviation de Tritteling. Cette section est constituée de grandes courbes sur 7 km et facilite les déplacements.

Le tout doté de 5 carrefours ou échangeurs.

La rocade s'inscrit dans le site de la vallée de la Nied allemande et remonte sur les coteaux nord entre le golf et la zone industrielle.

Une attention particulière a été portée sur l'intégration dans le site des ouvrages de franchissement des voies ferrées de la RD 20, entre Pontpierre et Faulquemont.

La déviation permet la requalification du centre de Faulquemont tout en maintenant une très bonne accessibilité à la ville.

- il offre un itinéraire direct pour les véhicules de transit, à destination de Moselle-Est et de l'autoroute A4,
- il accroît la fluidité du trafic,
- il améliore les conditions de sécurité pour les usagers de la route et les riverains des anciens itinéraires,
- **il rétablit dans la commune de Faulquemont un cadre de vie plus harmonieux,**
- il améliore l'accès à la zone industrielle du district.

Le contournement a été mis en service le 26 juin 2004.

Faulquemont le 21 juillet 2008

M Patrick BONNET
11 rue de la République
57380 FAULQUEMONT

à

Conseil Général
Routes, transports et constructions,
Monsieur le Directeur
17 quai Paul Wiltzer
BP 11096
57036 Metz Cedex 1

Objet : demande d'informations sur les règles de circulation dans un centre urbain par des poids lourds

Monsieur le Directeur,

La commune de Faulquemont bénéficie actuellement d'un contournement routier, qui permet le désengorgement de la ville, notamment par les poids lourds.

Néanmoins, de nombreux transporteurs continuent à traverser la ville. Venant de Saint-Avold, de Metz, de la zone industrielle, de Morhange, le choix de parcourir la ville semble être liée à une volonté de gagner du temps (moins de kilomètres).

Aujourd'hui, avec ce dispositif, le passage dans Faulquemont par ces ensembles routiers, ne devrait plus avoir de raison d'être, le contournement ayant permis d'éliminer un certain nombre de problèmes (dégâts sur le réseau routier, bouche d'égout, bordure de trottoirs, tampons..., pollution).

Comment contraindre les chauffeurs de poids lourds à emprunter cet itinéraire, même si les routes qui la traversent sont départementales. ?

D'autres part, je souhaiterais savoir comment s'organise la circulation dans l'agglomération par des convois exceptionnels ? Selon mes sources, leur passage n'est connu que quelques heures plus tôt. N'y a t'il pas la possibilité de prévoir leur arrivée dans le centre suffisamment tôt afin de mettre en place des voies de dégagements pour les automobilistes se rendant sur leur lieu de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses.

Patrick Bonnet

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE



Affaire suivie par :

Denis ANTOINE

☎ 03 87 34 75 94

N/Ref : DA/CIM

Objet : Circulation des Poids Lourds dans la
traverse de Faulquemont

SVTICourrier densidversalrcirculation PL traverse Faulquemont

Monsieur Patrick BONNET
11 rue de la République

57380 FAULQUEMONT

Metz, le - 8 SEP. 2008

Monsieur,

Par courrier du 21 juillet 2008, vous m'interrogez sur les règles de circulation des poids lourds et des convois exceptionnels en agglomération.

La réglementation relative à la circulation des véhicules en agglomération, et notamment des poids lourds, est soumise au pouvoir de police du maire de la commune traversée. Il peut donc limiter ou interdire l'accès de tout ou partie des rues de sa commune situées en agglomération à certaines catégories de véhicules (sous réserve de l'avis du Préfet pour les routes à grande circulation) en prenant un arrêté précisant l'itinéraire de substitution proposé (article R 411-8 du Code de la Route).

Concernant les transports exceptionnels, ils relèvent d'une réglementation nationale ; ils sont ainsi autorisés à emprunter certains itinéraires (et uniquement ceux-ci) par arrêté préfectoral. L'obligation d'annoncer leur passage auprès des gestionnaires des réseaux utilisés, ne concerne que les convois de 3^{ème} catégorie, c'est-à-dire les plus encombrants. Dans ce cadre, l'autorité chargée de la police, c'est-à-dire le Maire, peut être amenée à mettre en place des déviations temporaires provisoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Général,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur des Routes Départementales,

Christian LEFEBVRE

Copie: UTR FAULQUEMONT
SVTI

ROUTES, TRANSPORTS ET CONSTRUCTIONS
DIRECTION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES • DIVISION DE L'EXPLOITATION ROUTIÈRE
17, QUAI PAUL WILTZER - B.P. 11096 - 57096 METZ CEDEX 1
TEL. 03.87.34.75.71 - FAX 03.87.34.75.35 - SITE INTERNET www.ced7.fr